



Mairie de Nant

MAIRIE DE NANT

Aveyron-12230

Téléphone : 05.65.62.25.12

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° AR-V-2026- 61

Objet : Interdiction de stationnement derrière le bâtiment de la piscine intercommunale de Nant

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire ;
- Vu le Code de la route, notamment les dispositions relatives au stationnement ;
- Vu la nécessité d'assurer la sécurité publique ;
- Considérant l'accessibilité à l'issue de secours de la piscine intercommunale de Nant donnant sur le domaine public communal ;

ARRÊTE :

Article 1 – restriction du stationnement

Le stationnement de tout véhicule (sauf secours) est **interdit** à l'arrière du bâtiment de la piscine intercommunale de Nant afin de laisser l'accès à l'issue de secours dégager.

Article 2 – Périmètre concerné

La restriction s'applique sur les 50 m² de la zone, matérialisée par un barriérage.

Article 3 – Durée de l'interdiction

La présente interdiction est applicable de **jour comme de nuit, 24h/24 7j/7**.

Article 4 – Sanctions

Tout véhicule ne respectant pas cet arrêté pourrait être verbalisé et mis en fourrière conformément aux dispositions du Code de la route.

Article 5 – Exécution :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

La gendarmerie nationale et tout agent habilité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NANT, le 20 juillet 2026

La Maire,
Magali Coulet